



Normes pour les chaussures de protection CSA Z195

L'Association canadienne de normalisation s'occupe des chaussures de protection et incorpore des exigences pour la résistance contre les chocs sur les orteils, la perforation de la semelle, les chocs électriques, les scies à chaînes aussi bien que les exigences pour les décharges électriques et la conductivité électrique. Les chaussures certifiées par le groupe CSA à la norme CSA Z195-14 peuvent porter les étiquettes d'homologation du marquage pour les chaussures de protection.

MARQUES DE CERTIFICATION CSA POUR LE CANADA

Indiquent que les chaussures sont certifiées CSA selon les exigences nationales canadiennes

ÉTIQUETTES



DESCRIPTION

Étiquette numérotée en série qui indique la certification par le groupe CSA et disponible seulement par la CSA.

ENDROIT

Cette étiquette sera cousue sur le côté ou scellée à chaud sur le dessus de la languette ou à l'intérieur de la doublure de quartier de la chaussure droite.

Classes de protection Un ou plusieurs de ces marques apparaîtront sur le côté extérieur de la languette de la chaussure droite.

MARQUE DE PROTECTION

CARACTÉRISTIQUE DE SÉCURITÉ



Indique que la chaussure est munie d'une semelle résistante aux perforations et d'un embout protecteur de classe 1 pouvant résister à des chocs allant jusqu'à 125 joules.



Indique que la chaussure est munie d'une semelle résistante aux perforations et d'un embout protecteur de classe 2 pouvant résister à des chocs allant jusqu'à 90 joules.



Indique que la chaussure est munie d'un embout protecteur de classe 1 sans semelle résistante à la perforation. Un embout protecteur de classe 1 résiste à des chocs allant jusqu'à 125 joules.



Indique que la chaussure est munie d'un embout protecteur de classe 2 résistant aux chocs allant jusqu'à 90 joules.



Indique que la chaussure est munie d'une protection contre scie à chaîne. Celle-ci empêche une scie à chaîne en marche de couper à travers le dessus des bottes, ce qui protège les tibias, chevilles, pieds et orteils.



Indique que la chaussure est munie d'une semelle résistante aux décharges électriques. Ces chaussures certifiées possèdent des propriétés isolantes leur permettant de résister à une tension de 18 000 volts et à un courant de fuite n'excédant pas 1 mA.



Indique que la chaussure est munie d'une semelle antistatique. Les critères d'essai sont de 10^6 à 10^8 ohms. Il est à noter que les chaussures SD sans embout protecteur ne sont pas munies de semelle protectrice certifiée CSA.



Indique que la chaussure est munie d'une semelle super antistatique. Cette caractéristique de protection est semblable à celle de la marque SD, mais les critères d'essai sont de 10^6 à $3,5 \times 10^7$ ohms.



Indique que la chaussure est munie d'une semelle électroconductrice. Les critères d'essai sont de 0 à 500 000 ohms.



Indique que la chaussure est munie d'un protecteur métatarsien qui protège l'intégralité du dos (le dessus) du pied et résiste à des chocs allant jusqu'à 101,7 joules.